RESTRICTED

S/NGBT/16

29 juillet 1996

(96-3015)

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Groupe de négociation sur les télécommunications de base

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 AVRIL 1996

1. Le Groupe de négociation sur les télécommunications de base a tenu sa seizième réunion le 26 avril 1996. L'ordre du jour figurait dans l'aérogramme WTO/AIR/316 du 19 avril 1996.

2. Le Président a noté que le Pakistan et la Côte d'Ivoire avaient annoncé leur intention de prendre part aux négociations en qualité de participants à part entière. En conséquence, le nombre de participants à part entière aux négociations était passé à 39[1], et celui des participants ayant le statut d'observateur s'établissait à 24.[2]

3. Au titre du point de l'ordre du jour concernant la présentation des offres et révisions des offres les plus récentes, le Président a annoncé que la Côte d'Ivoire, l'Inde, l'Islande et le Pakistan avaient présenté des projets d'offres, ce qui portait le total des projets d'offres soumis par des participants à 33.[3] En outre, le Brésil, le Canada, le Chili, Israël, la Pologne, la République tchèque, la Thaïlande et le Venezuela avaient communiqué des versions révisées de leurs projets d'offres. L'Inde a présenté une liste d'exemptions de l'obligation NPF concernant les télécommunications de base. Ces délégations ont eu l'occasion d'exposer leurs projets d'offres nouvelles et révisées. En outre, la Colombie a annoncé qu'elle présenterait sous peu une offre. L'Australie a dit que le gouvernement de son pays avait l'intention de présenter une offre révisée consolidant les éléments de la libéralisation envisagée. La Hongrie, la Norvège et la Suisse ont annoncé que les prochaines révisions de leurs offres incluraient des engagements additionnels fondés sur le document de référence. Le Président s'est félicité de ces progrès, a remercié les délégations de leurs offres et leur a rappelé que la Thaïlande avait récemment communiqué sa réponse au questionnaire sur les télécommunications de base.

---

[1]Argentine, Australie, Barbade, Brésil, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Communautés européennes et leurs Etats membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède), Corée, Cuba, Egypte, Equateur, Etats-Unis, Hong Kong, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Japon, Maroc, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, République dominicaine, République slovaque, République tchèque, Singapour, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Venezuela.

[2]Afrique du Sud, Bolivie, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Costa Rica, El Salvador, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, Guatemala, Honduras, Indonésie, Jamaïque, Lettonie, Madagascar, Malaisie, Myanmar, Nicaragua, Panama, République de Chine, Roumanie, Slovénie, Taipei chinois, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

[3]Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Communautés européennes et leurs Etats membres, Corée, Côte d'Ivoire, Equateur, Etats-Unis, Hong Kong, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Japon, Maroc, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, République dominicaine, République slovaque, République tchèque, Singapour, Suisse, Thaïlande, Turquie et Venezuela.

./.

4. Le Président a invité les délégations à échanger leurs vues sur les résultats des négociations obtenus jusqu'ici. Dans leurs évaluations, un certain nombre de délégations ont relevé que des progrès substantiels avaient été réalisés en ce qui concerne la présentation d'offres et que des obstacles importants avaient été traités dans le cadre des travaux portant sur les principes réglementaires. Néanmoins, même si la quantité d'offres était encourageante, de nombreuses délégations ont noté que leur qualité pouvait encore être améliorée. Certaines délégations ont indiqué que les résultats n'étaient pas encore de qualité suffisante pour permettre aux négociations d'aboutir et ont exhorté les participants à poursuivre leurs efforts afin d'améliorer les offres. Il a également été noté qu'il était nécessaire de présenter davantage d'offres concernant les engagements additionnels sur les principes réglementaires. Certaines délégations ont également mis en garde contre d'éventuelles initiatives visant à réexaminer et à retirer des engagements relatifs aux services internationaux, lesquelles pourraient sérieusement menacer la conclusion des négociations. Dans cet esprit, une délégation a instamment prié les participants de prendre en considération, dans l'évaluation des résultats, les différents niveaux d'avancement des réformes des télécommunications.

5. Au titre du point de l'ordre du jour concernant le projet de protocole et le projet de décision du Conseil, le Président a invité les délégations à formuler des observations ou à proposer des modifications d'ordre rédactionnel. Aucun changement concernant le projet de décision n'a été proposé. Pour ce qui est du projet de protocole, une délégation a suggéré de raccourcir le délai entre l'acceptation et la date d'entrée en vigueur du protocole et a proposé le 30 novembre 1997 comme date limite pour l'acceptation, le 1er janvier 1998 étant maintenu pour l'entrée en vigueur. Il a été demandé si le texte de l'Annexe sur les négociations sur les télécommunications de base signifiait que les listes d'exemptions de l'obligation NPF pouvaient être présentées à tout moment avant l'entrée en vigueur du protocole et s'il était souhaitable d'envisager d'ajouter un élément au protocole pour préciser qu'il faudrait faire connaître avant la conclusion des négociations la portée des exemptions de l'obligation NPF présentées par les participants. Une délégation a signalé qu'elle ne pourrait probablement pas soumettre son offre d'ici au 30 avril, mais qu'elle souhaitait s'assurer que, si elle pouvait la présenter avant l'entrée en vigueur du protocole, elle garderait également la possibilité de présenter une exemption de l'obligation NPF. Le Président a pris note des préoccupations exprimées et a indiqué qu'elles seraient examinées.

6. En ce qui concerne l'examen du projet de rapport final du Groupe de négociation, le Président a prié les délégations de formuler des observations. L'une d'entre elles a indiqué qu'elle se demandait quel groupe pourrait être chargé de l'examen des questions relatives aux télécommunications pendant la période allant de la conclusion des négociations à l'entrée en vigueur des résultats et qu'elle ferait peut-être des suggestions concrètes à une date ultérieure. Le projet de rapport final n'a fait l'objet d'aucune autre observation ni suggestion.

7. Aucune question n'a été soulevée au titre des autres questions. Le Président a rappelé aux délégations que la prochaine et dernière réunion du Groupe aurait lieu le 30 avril et serait suivie d'une réunion du Conseil du commerce des services.